

Avril 2023



ON N'EST PAS FATIGUÉ.E!

10 énormes manifestations, bientôt 11, des blocages, des rassemblements, des manifs aux flambeaux... ont réuni des millions de personnes mobilisées contre une réforme des retraites brutale et injuste (voir ci-contre). Comme seule réponse le gouvernement a abusé de réponses anti-démocratiques comme le 49.3 et le 47.1. **Le mépris!**

Nous ne dirons jamais assez à quel point nous ne voulons pas de cette réforme qui s'inscrit dans une logique libérale et ne prend pas en compte les réalités du travail vécue aujourd'hui par la majorité des actif.ves. Ce n'est pas un hasard si dans les sondages plus de 90 % des actif.ves rejettent cette réforme, d'un autre temps loin des préoccupations réelles des travailleurs.ses, des jeunes et des futur.es retraité.es. Ce n'est pas non plus un hasard si depuis près de 3 mois, toutes les organisations syndicales, même les plus réformistes, parlent d'une même voix !

Sur les violences dans les manifs, les blocages, nous reprenons à notre compte, les propos de Simon Duteil, co-secrétaire général de Solidaires : « Le problème de cette répression, c'est qu'elle est aussi faite pour nous démobiliser, pour faire peur, et ça a un impact sur un certain nombre de personnes ». Les arrestations de représentant.es syndicaux, les interdictions de manifester, les violences policières sont inacceptables et nous les dénonçons et les combattons!

Mais, paroles de vieilles militantes, ce que nous constatons surtout dans ces manifs, c'est, tous âges confondus, l'enthousiasme, la joie d'être ensemble et la détermination!

Alors on continue: on signe la pétition toujours en ligne; on attend la décision du Conseil Constitutionnel le 14 avril; on se tient prêt pour le lancement d'un RIP; on participe aux actions qui fleurissent un peu partout...



月 Et on ira, et on ira et on ira jusqu'au retrait!月

PETIT RAPPEL DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA RÉFORME

CARRIÈRES LONGUES: LES CHIFFRES SONT TÉTUS!

Le principe est maintenu, à ceci près que la réforme prévoit l'augmentation d'une année de cotisation supplémentaire soit 43 années de cotisations pleines. Compte-tenu de l'écart d'espérance de vie entre les ouvriers et les cadres, les ouvriers sont mécaniquement les grands perdants de la réforme. Les classes populaires seront de fait les grandes victimes de cette contre-réforme, les chiffres de l'espérance de vie et de la santé des différentes classes le démontrent.

Pour les classes populaires, reculer l'âge de départ en retraite, c'est bien faire avancer l'âge de la mort et c'est plus de chances de partir en retraite malade!

LES FEMMES, GRANDES VICTIMES EN MATIÈRE DE DROIT À LA RETRAITE!

Aujourd'hui, les femmes seniors sont plus éloignées de l'emploi que les hommes séniors. Elles partent en moyenne 1 an plus tard que les hommes avec des carrières plus hachées. Elles ne seront donc pas éligibles aux 1 200 € « garantis ». Les mesures sur la prise en compte des congés parentaux sont largement insuffisantes. C'est là que la logique capitaliste frappe le plus durement les femmes, dans la mesure où elles ne s'arrêtent jamais de travailler (travail et foyer), mais n'ont pas toujours un emploi rémunéré à temps plein!

LA HAUSSE DES MINIMA DES PENSIONS... IL FAUT LIRE LES PETITES LIGNES!

Revenons sur la promesse de 1 200 €, soit 100 € de plus que les minimas actuels (dans un contexte inflationniste où les pensions de retraites ont été revalorisés d'à peine 5 % sur les 2 dernières années).

Pour être éligible, les carrières doivent être complètes, soit 43 ans de cotisation à temps plein au SMIC, sans temps partiel.

Cette mesure figurait déjà dans la loi de 2003 qui fixait le minima à 85 % du Smic mais elle n'a jamais été appliquée ! La « garantie » d'un minimum de pension à 1 200 € est un leurre ! Une « avancée sociale » qui ne concerne par ailleurs, que de très rares personnes comme cela a été démontré à de multiples reprises !

QUE S'EST-IL PASSÉ DANS LES INSTANCES ?

Ben rien! Puisqu'il n'y pas eu de réunion depuis les élections de début décembre. Bien sûr la principale raison, c'est le mouvement social débuté en janvier, les fédérations ministérielles ayant fait savoir à l'administration qu'elles ne participeraient à aucune réunion tant que la question des retraites ne serait pas résolue! Mais par-delà, la question se pose de l'impréparation de l'administration (et principalement de la DGAFP, censée donner le « la » pour l'organisation de l'administration!) qui alors même que la loi organisant les nouvelles instances a été adoptée il y a quatre ans n'a pas du tout anticipé les modalités de fonctionnement de celles-ci.

Peut-être qu'en fin de compte cette « pause » dans les réunions institutionnelles est la bienvenue : cela pourrait permettre de se poser les bonnes questions sur les priorités. Quelques organisations syndicales vous ont déjà fait part des leurs : les seniors, les conditions de la mise en place d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour les personnels de catégorie B et C... Oui, bien sûr, mais aussi la pérennisation du télétravail (qui est toujours en expérimentation... 2 ans après sa mise en place !), les conditions de travail (au sens large : les collectifs de travail, les espaces de travail...), le fonctionnement des instances... (voir ci-contre, l'exemple des CAP).

DES NOUVEAUX LOCAUX TELLEMENT BEAUX!



Casiers individuels



Bulle pour 4 personnes

La boîte noire des CAP

La Loi de Transformation de la Fonction Publique a supprimé l'une des prérogatives des CAP, les promotions. Elles sont désormais compétentes uniquement sur les recours (refus de télétravail, de promotion, sur les comptes rendus d'évaluation...). Et les promotions alors, comment sont-elles désormais traitées ? Comme avant, plusieurs fois par an paraissent les listes des agent.es remplissant les conditions de promotions (âge, ancienneté dans le grade ou le corps...). Ces listes sont envoyées aux cheff.es de service, à charge pour elles et eux de « sélectionner » les agent.es qui seront proposé.es à la promotion. Ensuite une commission se réunit pour décider des agent.es promu.es.

Dans tout ce processus, on est loin de la transparence que la loi avait pourtant prévu : les agent.es sont mal informées et les représentant.es du personnel ne le sont pas du tout ! L'administration argue d'une information disponible sur Alizé et que les agent.es doivent être acteurs de leur carrière... Comment faire si vous n'avez pas accès à Alizé et comment s'y retrouver alors même que certaines informations ne sont pas disponibles (composition précise et date de réunion de la « commission », par exemple) ? À ce manque de transparence se rajoute le faible nombre de promotions qui éloigne énormément d'agent.es d'une promotion possible!

Sud Centrale a d'ores et déjà fait part à l'administration des (nombreuses !) possibilités d'améliorations à la fois du processus lui-même et dans les informations données aux agent.es et aux représentant.es du personnel.

Dans le cadre du CHSCT de Centrale, les représentant.es du personnel ont pu visiter des nouveaux locaux de la DIE (Direction de l'Immobilier de l'État) installée dans le bâtiment Necker. Pas de grande surprise sur la volonté affichée de réduire globalement le nombre de mètres carrés de bureaux de l'État. C'était l'une des conséquences prévisibles de la généralisation du télétravail comme **Sud Centrale** et **Solidaires Finances** l'avaient prédit au moment de l'examen des conditions du télétravail.

Le modèle proposé par la DIE est bien celui du « flex office » : un espace de travail à réserver ; un casier pour ranger ses affaires ; pour le travail en réunion des « bulles de confidentialité » pour 2, pour 4 ; des « territoires d'équipe » ;

des espaces collaboratifs; plus de noms d'agent.e sur les portes mais des noms de ville (Bordeaux, Limoges, Fort-de-France...); très peu de cloisons murales au profit de cloisons en verre; quasiment plus de téléphones fixes; une « ruche » pour les réunions grand format; un « cockpit » pour la direction (qui travaillera aussi en flex office)...

Bref, de la déco et un vocabulaire soit disant « modernes » pour des principes de fonctionnement fantasmés qui le sont beaucoup moins! Problème: cette organisation des bureaux auraient vocation à se généraliser dans le ministère, ce qui n'est pas vraiment une bonne nouvelle! Surtout parce que, on le sait, cela n'est bon ni pour le bien-être des agent. es, ni pour les collectifs de travail...

SYNDIQUEZ-VOUS A SUD CENTRALE SOLIDAIRES TÉL: 01 53 18 73 21

SYNDICAT-SUD-CENTRALE@SYNDICATS.FINANCES.GOUV.FR
WWW.SUDCM.ORG